DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Année 2023
6ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 03 octobre 2023 à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de LAVIT, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : mercredi 27 septembre 2023

Monsieur Christian MAILFERT a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents :
Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Sonia BESSOU. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Philippe TONIN. Claude RENARD.
Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Christian COLMAGRO. Francis DAUREJAT. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Geneviève DUILHÉ. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :
Alain FALGAYRAS était représenté par Isabelle MAILLARD
Fabien SALVADORI était représenté par Alain GAUSSENS
Jean-Louis DUPONT était représenté par Michel ESCARNOT
Salvador LOPEZ était représenté par Dominique DEL MARCO
André AUZERIC était représenté par Christine FRAYSSE

Etaient absents ou excusés et non représentés :
David ARQUIE
Sandrine AUDU-BENALI
Bernard DIANA
Yves MEILHAN
Karine RIEGES
Brigitte HYGONENQ
Claude BUSSO
Marc LAPORTE
Christian LAGARDE

Ont donné procuration :
Evelyne MEESSEMAN à Pascal LABARDE
Jean-Luc ISSANCHOU à Bernard SALOMON
Jean-Claude FAURIE à Jean-Louis COUREAU

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 16 OCTOBRE 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 50

Le procès-verbal d'élection du 25 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20231003D01	AFFAIRES GENERALES **Révision des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de communes établies en début de mandat**	Présents :37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, l'assemblée communautaire, a décidé de : - **REVISER** les commissions thématiques intercommunales de la façon suivante : o Finances et personnel o Prospective et initiatives o Tourisme – Culture – Communication

			○ Economie & Attractivité du territoire ○ Voirie ○ Habitat – Aménagement & Urbanisme – Mobilités ○ Environnement et Agriculture ○ Affaires sociales
20231003D02	AFFAIRES GENERALES **Election des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales révisées ou créées**	Présents : 38 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a révisé la composition des membres des 8 commissions sectorielles.
20231003PV03	URBANISME **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;**	Présents : 38 Votants : 41 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante de la communauté de communes a débattu du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et a pris acte de la tenue de ce débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise. Cf le procès-verbal *(joint en annexe au présent procès-verbal du conseil communautaire du 3 /10/2023)* relatif au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
20231003D04	RESSOURCES HUMAINES **Délibération portant mise à jour du grade concernant l'emploi Convention territoriale Globale**	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	**Le conseil communautaire a autorisé** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions d'une Chargée de Coopération Convention Territoriale Globale à temps complet, pour une durée de 1 an à compter du 18 septembre 2023, renouvelable dans la limite de 5 ans (contrat de projet).
20231003D05	RESSOURCES HUMAINES **Délibération portant suppression d'emplois permanents (école de musique)**	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Dans le cadre de l'Ecole de Musique intercommunale, il est nécessaire de procéder annuellement à des ajustements d'horaires des professeurs de l'école de musique. Ces horaires varient chaque année en fonction du nombre d'élèves inscrits dans les différentes activités proposées. Il peut y avoir des baisses d'activité pour certains instruments ou cours collectifs et des surcroits d'activité pour d'autres. Aussi, les inscriptions étant aujourd'hui closes, le Conseil communautaire s'est prononcé pour approuver les suppressions/créations de poste à l'école de musique et les ajustements horaires.
20231003D06	RESSOURCES HUMAINES **Délibération portant création d'emplois permanents dans un groupement de communes de moins de 15 000 habitants (article L322-8 3° du code général de la fonction publique)**	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	

20231003D07	RESSOURCES HUMAINES **Délibération portant création d'emplois permanents (école de musique)**	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	
20231003D08	FINANCES **Répartition du reversement du Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC) 2023**	Présents : 36 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Le mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes de France pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et ses communes membres sont bénéficiaires du FPIC 2023. Aussi, le conseil communautaire a décidé de répartir les 315 457 euros de FPIC entre la Communauté de Communes et ses Communes membres selon la répartition n°2 dite dérogatoire libre proposée par l'Etat.
20231003D09	FINANCES **Décision modificative n°5 au budget principal CCLTG 2023**	Présents : 35 Votants : 38 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé la décision modificative n°5 du budget principal 2023 de la CCLTG. Elle a pour objet l'intégration dans l'inventaire des biens amortissables de la CCLTG du montant estimé du terrain de l'ancienne piscine de Beaumont-de-Lomagne par les services des Domaines, soit 20 000 €.
20231003D10	FINANCES **Délibération validant la liste des admissions en non-valeur et la décision modificative n°6 au budget principal CCLTG 2023**	Présents : 36 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Le Président a expliqué que chaque année, des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur les budgets de la communauté de communes (école de musique, service public d'assainissement collectif). Certains titres restent impayés malgré les diverses relances de la Direction Générale des Finances Publiques. Aussi, le conseil communautaire a : - APPROUVE l'admission en non-valeur suivante pour un montant de 244€ ; - AUTORISE l'inscription des crédits au budget principal 2023 de la CCLTG au compte 6541, pour la créance afférente à ce budget ; - APPROUVE la décision modificative n°6 du budget principal de la CCLTG.
20231003D11	COMPTABILITE **Délibération actant l'amortissement d'un tracteur SAME**	Présents : 36 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a : - AUTORISE la reconstitution des amortissements du bien (tracteur SAME de 1991) intégré dans l'inventaire de la CCLTG sous le numéro 31.4.99. - APPROUVE la fiche inventaire du bien n°31.4.99 annexée à la délibération.

<table>
<tr>
<td>20231003D12</td>
<td>AFFAIRES GENERALES
Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services pour l'entretien des espaces verts, des cimetières et des chemins ruraux.</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Le conseil communautaire a :
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services pour l'entretien des espaces verts, des cimetières et des chemins ruraux (augmentation du tarif de la brigade verte pour les communes) ;
- DECIDE que l'avenant est applicable à compter du 1er janvier 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D13</td>
<td>FINANCES
Délibération actant le principe de l'expérimentation du Compte Financier Unique et approuvant la convention d'expérimentation du CFU entre la DGFIP et la CCLTG</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>L'assemblée communautaire a :
- APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique ;
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique avec l'Etat.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D14</td>
<td>SUBVENTIONS
Plan d'aide au Commerce Territorial (PACte) : validation d'une aide C.CHIAVASSA-RODRIGUEZ Spa Eveil des Sens</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire ont décidé de :
- APPROUVER l'attribution d'une aide de 1498 € au point de vente suivant : Christelle CHIAVASSA-RODRIGUEZ L'Eveil des sens à Beaumont (14 rue Despeyrous) ;
- DONNER POUVOIR à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D15</td>
<td>SUBVENTIONS
Remise en état de la voirie intercommunale et communale suite intempéries du 20/06/23 : plan de financement prévisionnel et demande de subvention (Etat)</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Le conseil communautaire a décidé de :
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :
<table>
<tr><th>DEPENSES</th><th>Montant € HT</th><th>RECETTES</th><th>Montant € HT</th></tr>
<tr><td>Matériels en location et travaux</td><td>72 398,80 €</td><td>Aides publiques :</td><td></td></tr>
<tr><td>Matériels utlisés en Régie</td><td>6 892,20 €</td><td>Subvention Etat (50%)</td><td>41 026,05 €</td></tr>
<tr><td>Signalisation verticale</td><td>2 761,10 €</td><td>Sous total :</td><td>41 026,05 €</td></tr>
<tr><td>Sous total</td><td>82 052,10 €</td><td>Autofinancement :</td><td>41 026,05 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>82 052,10 €</td><td>TOTAL</td><td>82 052,10 €</td></tr>
</table>
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
- INSCRIRE aux budgets 2023, les crédits nécessaires au financement de cette opération ;
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat ;
- AUTORISER Monsieur le Président à préfinancer l'opération ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>20231003D16</td>
<td>COOPERATION TERRITORIALE GLOBALE
Poste ingénierie Chargée de Coopération CTG/projet social de territoire : plan de financement prévisionnel et demande de subventions (CAF et Département)</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>L'assemblée délibérante a décidé de :
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :
<table>
<tr><th>DEPENSES</th><th>€ HT</th><th>RECETTES</th><th>€ HT</th><th></th></tr>
<tr><td>Dépenses d'ingénierie (frais salariaux du 18/09/2023 au 17/09/2024)</td><td>44 317</td><td>Aides publiques :</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>CAF</td><td>24 000</td><td>54,15%</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Département</td><td>11 079</td><td>25,00%</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</td><td>35 079</td><td>79,15%</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Autofinancement :</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Communauté de Communes</td><td>9 238</td><td>20,85%</td></tr>
<tr><td>TOTAL €HT</td><td>44 317</td><td>TOTAL €HT</td><td>44 317</td><td>100%</td></tr>
</table>
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
- INSCRIRE aux budgets 2023, les crédits nécessaires au financement de cette opération ;
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF 82 et du Département ;
- AUTORISER Monsieur le Président à préfinancer l'opération ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D17</td>
<td>PETITE VILLE DE DEMAIN
Poste ingénierie Chef de projet Petites Villes de demain : plan de financement prévisionnel 2023/2024 et demande de subventions (Etat et Département…)</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire a décidé de :
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :
<table>
<tr><th>DEPENSES</th><th>€ HT</th><th>RECETTES</th><th>€ HT</th><th></th></tr>
<tr><td rowspan="7">Dépenses d'ingénierie (frais salariaux du 12/09/2023 au 11/09/2024)</td><td rowspan="7">52 165,08</td><td>Aides publiques :</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etat</td><td>39 123,81</td><td>75%</td></tr>
<tr><td>Département</td><td>2 608,25</td><td>5,00%</td></tr>
<tr><td>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</td><td>41 732,06</td><td>80%</td></tr>
<tr><td>Autofinancement :</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Communauté de Communes</td><td>10 433,02</td><td>20,00%</td></tr>
<tr><td>TOTAL €HT</td><td>52 165,08</td><td>100%</td></tr>
</table>
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
- INSCRIRE aux budgets 2023, les crédits nécessaires au financement de cette opération ;
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département ;
- AUTORISER Monsieur le Président à préfinancer l'opération ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>20231003D18</td>
<td>SUBVENTIONS
Etude pour la définition de périmètres délimités des abords autour des monuments historiques de la Lomagne Tarn et Garonnaise : demande de subvention</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>L'assemblée communautaire a :
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :
<table>
<tr><th>DEPENSES</th><th>€ HT</th><th>RECETTES</th><th>€ HT</th><th></th></tr>
<tr><td rowspan="5">Etude - dépenses d'ingénierie</td><td rowspan="5">23 437,50</td><td>Aides publiques :</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etat (DRAC)</td><td>16 406,25</td><td>70%</td></tr>
<tr><td>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</td><td>16 406,25</td><td>70%</td></tr>
<tr><td>Autofinancement :</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Communauté de Communes</td><td>7 031,25</td><td>30%</td></tr>
<tr><td>TOTAL €HT</td><td>23 437,50</td><td>TOTAL €HT</td><td>23 437,50</td><td></td></tr>
</table>
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
- INSCRIT aux budgets 2023, les crédits nécessaires au financement de cette opération.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D19</td>
<td>AFFAIRES GENERALES
Approbation d'une convention d'accès à la plateforme Tarn-et-Garonne Open data</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Le conseil communautaire a :
- APPROUVE la convention de partenariat à passer avec le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement fixant les modalités techniques et administratives du projet d'Open Data ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D20</td>
<td>AFFAIRES GENERALES
Adoption du rapport prix qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2022</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Le Code général des Collectivités Territoriale (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport a été approuvé par l'assemblée délibérante et fait l'objet d'une délibération. Il permet d'informer les usagers du service et il est mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D21</td>
<td>URBANISME
OPAH- Etat des participations pour engagement : propriétaires occupants et propriétaires bailleurs</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Approbation de 7 dossiers de propriétaires occupants un montant total de 5 700 euros de subvention à verser par la communauté de communes.</td>
</tr>
<tr>
<td>20231003D22</td>
<td>URBANISME
Programme communautaire de rénovation façades - Aide communautaire autour des halles et à proximité des églises sur les bourgs de la CCLTG</td>
<td>Présents : 36
Votants : 39
Adoptée à :
Unanimité</td>
<td>Approbation d'un dossier « opération façade » pour le versement d'une subvention intercommunale de 1050 €.</td>
</tr>
</table>

20231003D23	SUBVENTIONS **Délibération sur le droit de préemption urbain**	Présents : 36 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à déléguer ponctuellement conformément aux dispositions de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien et dans la limite d'un montant d'acquisition de 300 000 Euros
20231003D24	AFFAIRES GENERALES **Acquisition de terrains communaux sur la ZA de Bordevieille**	Présents : 36 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé de : - AUTORISER le Président à acquérir les parcelles communales AN49 et ZV14 au prix de 35 000 € ; - DONNER POUVOIR à son Président pour signer toutes les pièces administratives, juridiques et financières afférentes relatives à l'opération.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance
Christian MAILFERT

Le Président
Bernard SALOMON